

Communiqué de Presse

Paris, le 29 septembre 2023

Les haies, grande cause nationale : une chance historique pour notre agriculture et nos territoires

Réaction à l'annonce du Pacte en faveur de la haie

Ce vendredi 29 septembre est un jour historique pour tous les défenseurs de la haie. Marc Fesneau et Sarah El Haïry ont dévoilé le Pacte en faveur de la haie sur le terrain en Bretagne, région dont l'action en faveur des haies est unanimement reconnue¹. Ce Pacte va déterminer la place qu'occuperont les arbres et les haies dans nos campagnes en 2030 et en 2050. L'enjeu est colossal puisque, sans ces arbres, il ne sera pas possible de faire face aux chocs climatiques extrêmes, de protéger notre agriculture contre ces aléas, ni d'enrayer l'effondrement de la biodiversité. L'Afac-Agroforesteries salue ce geste politique fort et sans précédent tout en appelant les conditions à réunir pour que ce Pacte atteigne les ambitions de la Planification écologique.

Un Pacte qui comporte des avancées très importantes, en réponse à l'Appel de la haie

Constatant que 30 années d'action publique en faveur des haies n'avaient pas permis d'enrayer leur déclin continu, l'Afac-Agroforesteries a lancé en février 2023 une campagne de mobilisation nationale - l'Appel de la haie - pour inviter les décideurs à repenser de fond en comble les politiques de la haie et à élaborer de toute urgence un grand plan national pour valoriser, protéger et reconstituer les haies. C'est donc avec beaucoup d'espoir que l'Afac-Agroforesteries s'est engagée dans la concertation Pacte en faveur des haies, initiée par le ministre de l'Agriculture et la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité pour apporter des solutions au constat dramatique pointé par le rapport du CGAAER : la disparition des haies a doublé atteignant 23 500 km de haies disparues par an. En engageant un débat entre une grande diversité d'acteurs, cette concertation a permis de montrer qu'il existe un consensus politique solide pour faire des haies une grande cause nationale.

L'Afac salue plusieurs avancées très importantes du Pacte qui répondent à l'Appel de la haie :

- **Approche globale** : le Pacte ne limite plus les politiques publiques de la haie à la seule plantation, mais couvre tout le cycle de vie d'un arbre : filières amont de collecte de graines et de productions de plants, plantation et/ou régénération naturelle assistée, restauration et gestion durable, valorisation des productions issues des haies
- **Feuille de route** : le Pacte fixe un cap et une trajectoire pluriannuelle ambitieuse, avec des grands objectifs qui vont donner de la visibilité à tous les acteurs du développement de l'arbre hors forêt pour leur permettre de s'engager dans le changement d'échelle nécessaire
- **Fin du déclin et reconquête** : le Pacte affirme l'ambition de parvenir à un solde net de +50 000 km de haie en 2030, ce qui implique mécaniquement de stopper la disparition des haies, ce sans quoi il faudra replanter non pas 50 000 km de haie mais deux, trois ou quatre fois plus ce qui serait très coûteux pour les deniers publics
- **Valorisation économique** : plutôt que de maintenir les haies sous perfusion de subventions, le Pacte en faveur de la haie offre l'opportunité inédite d'opérer un changement de paradigme en créant les conditions favorables à l'essor de nouveaux modèles économiques valorisant les haies existantes, tant pour leur biomasse que pour leurs services écosystémiques. Les nouvelles haies seront ainsi implantées en ayant dès le départ une finalité et l'assurance que leur maintien et leur gestion fournisse un revenu complémentaire, à terme, à l'agriculteur

¹ A travers le programme Breizh Bocage, qui entre dans sa 3^{ème} phase, et fait toujours la part belle aux plantations mais intègre également un nouveau volet sur la gestion avec le déploiement du Label Haie

- **Moyens** : le Pacte apporte des moyens financiers très importants qui pourront soutenir à la fois l'animation territoriale, le conseil, le développement des filières, l'investissement (NB : l'Afac avait chiffré à 250 millions par an en moyenne pendant 7 ans les moyens nécessaires)
- **Evaluation** : Le Pacte prévoit d'évaluer annuellement la trajectoire engagée, par un système de reporting géoréférencé commun à toutes les régions permettant de suivre et de compiler la mise en œuvre du Pacte sur le terrain en matière de restauration des haies, plantation et valorisation de la biomasse. Ce système de reporting permettra de vérifier l'atteinte des objectifs nationaux en s'assurant que la somme des trajectoires régionales sera en conformité avec la trajectoire nationale

Certains objectifs ne restent toutefois pas satisfaisants pour aboutir à un Pacte qui tiendra ses engagements

Aujourd'hui, le Pacte n'est pas finalisé. Certains des enjeux portés par l'Afac restent encore à mieux intégrer. L'objectif de cette dernière ligne droite de négociation doit être double :

- Faire preuve de pragmatisme et de concret pour embarquer toutes les parties prenantes dans l'ambition, c'est le sens de notre travail et celui des ministères,
- Garantir que les moyens programmés vont permettre d'atteindre les objectifs de la Planification écologique.

La rédaction de l'action 7 notamment est jugée en l'état très problématique par l'Afac-Agroforesteries. Cette action sera une des clefs de voute de tout le Pacte puisqu'elle va être décisive sur la possibilité de restaurer le bon état écologique des haies condition indispensable pour que les haies rendent les services productifs et environnementaux attendus et pour qu'on puisse stopper leur déclin.

Pour tenir ses objectifs, le Pacte doit s'appuyer sur le principe de labellisation avec une méthode certifiée donnant toutes les garanties d'atteinte d'un bon état écologique des haies. L'atteinte de ce bon état écologique est indispensable pour sortir d'un modèle couteux et non rémunérateur pour l'agriculteur. Il permettra de produire de la biomasse renouvelable en quantité, de fixer un maximum de carbone, de réguler le climat et le cycle de l'eau et d'accueillir la biodiversité. Ce sans quoi nous irons à l'échec : les haies continueront de disparaître à petit feu, et celles qui resteront en place ne rempliront pas les services productifs et environnementaux attendus, le coût induit et les impacts couteront cher tant aux agriculteurs qu'à la collectivité.

Le Label Haie est actuellement le seul label garantissant l'atteinte du bon état écologique des haies tout en offrant la production de biomasse et de services écosystémiques. En conditionnant les moyens financiers publics pour la haie à un cadre de durabilité via la certification de pratiques de gestion durable, l'État peut protéger l'écosystème fragile qu'est la haie.

L'Afac défend donc une meilleure prise en compte dans le Pacte des garanties et des perspectives de déploiement de filières durables qu'apportent le Label Haie. Ce Label Haie est opérationnel et se déploie dans les territoires. Il est déjà adossé à des politiques publiques. Il répond aux attentes légitimes des acteurs économiques (agro-alimentaires, collectivités, énergéticiens, etc.) qui ne s'engageront pas dans la gestion durable sans de vraies garanties. Il répond aux attentes de milliers d'agriculteurs qui s'y engagent, en leur permettant de mieux rémunérer leurs pratiques vertueuses et de valoriser leurs haies à travers de nouveaux débouchés.

Aussi, nous serons attentifs à la définition et à la mise en œuvre de ce cadre afin de faire du bois des haies, une alternative locale, éthique et durable aux énergies fossiles, et d'empêcher le pillage de cette ressource.

Nous comptons sur le gouvernement pour donner tous les moyens aux agriculteurs pour qu'ils retrouvent tous les bénéfices de leurs haies. Dans certaine ligne droite de finalisation, l'Afac poursuivra les négociations avec détermination et conviction.

Pour Philippe HIROU, Président de l'Afac-Agroforesteries :

« L'Etat a su faire une politique du remembrement, aujourd'hui avec ce Pacte historique pour la haie nous avons la possibilité de faire une politique de reconstitution, de valorisation et de protection des haies. Nous mesurons donc toute la portée de ce Pacte pour stopper le déclin des haies, inverser la tendance et apporter une réponse concrète aux trajectoires ambitieuses fixées dans le cadre de la Planification Ecologique pour le volet agricole. Notre réseau national de plus de 320 structures qui agissent en faveur de l'arbre et la haie au plus près du terrain, parfois depuis plus de 40 ans, est prêt à engager ce changement d'échelle. »

Contact presse :

Clara PICOT – clara.picot@afac-agroforesteries.fr – 06 88 47 80 48

En savoir plus sur l'Appel de la haie et retrouver nos derniers communiqués : <https://afac-agroforesteries.fr/appel-de-la-haie/>